

Honorables sénateurs, pour ceux qui comprennent quelque chose à la politique ou à l'état actuel de la politique dans notre pays, c'était là une suggestion absurde de la part des médias. Les pressions que ce scénario imposerait non seulement à notre gouvernement et à notre parti, mais également à tous les partis politiques, seraient énormes. Nous nous sommes battus. MM. Clark et Mulroney et tous nos conseillers ont travaillé sans relâche à une entente. Nous en avons une. C'est pour ou contre les principes de cette entente ou de ce consensus, si on veut l'appeler ainsi, que nous allons voter dans un référendum.

On a débattu ici des conséquences du vote le 26 octobre. Je suis d'accord avec ceux qui disent que nous ferions beaucoup mieux d'insister sur les conséquences positives d'un «oui», plutôt que de nous arrêter aux conséquences négatives d'un «non» car, si prudent soit-on, on court toujours le risque réel d'être accusé d'alarmisme si on parle des conséquences négatives d'un «non».

Je conviens encore une fois avec le chef de l'opposition que le camp du «non» a des explications à donner et devrait être appelé à expliquer ses solutions de rechange.

J'estime que l'effet immédiat d'un «oui» sera un sentiment de réalisation et d'unité, plutôt que le sentiment d'échec et de division qui a caractérisé le débat constitutionnel pendant si longtemps. Je crois qu'un vote en faveur de ce consensus ou de ces principes accroîtra la confiance des Canadiens dans notre capacité de relever ensemble d'autres défis. Les principaux défis qui nous attendent sont principalement économiques. À mon avis, un «oui» favorisera un sentiment accru de sécurité et de stabilité dans les relations entre les Canadiens, entre les Québécois et d'autres Canadiens, dans le statut et la sécurité des minorités linguistiques et dans les relations des autochtones avec le reste de la société.

• (1910)

Même si ce sur quoi nous nous sommes entendus, ce sont les modalités, les principes et les paramètres de la négociation de l'autonomie gouvernementale des autochtones, ils voient cela comme un très grand pas en avant et une chance énorme. Et c'est ainsi, à mon avis, que nous devrions voir la chose.

Le sénateur Pitfield peut la décrire, si cela lui fait plaisir, comme la naissance d'un monstre. Je pense que l'entente de Charlottetown offre au Canada et aux Canadiens un renouvellement des chances. Je n'exagère pas. Comme je l'ai déjà dit, il y a un certain travail à accomplir pour réaliser la promesse de l'entente de Charlottetown, mais la ratification de l'entente de Charlottetown par la population lors du référendum constituera une base solide pour l'édification future de notre pays.

Honorables sénateurs, un certain nombre de nos collègues ont analysé très sévèrement le nouveau Sénat qui a été proposé.

À l'instar des sénateurs Everett, Lawson, Graham, Perrault et Sparrow, le sénateur Kirby y a vu une des grandes lacunes du rapport du consensus. Il est vrai, comme certains d'entre eux l'ont signalé, que ce nouveau Sénat aurait moins de pouvoirs que certains modèles de Sénat dit équitables qui ont été discutés, dont les propositions que le gouvernement avait mises de l'avant en septembre de l'an dernier dans le rapport du comité Beaudoin-Dobbie. Les tenants du Sénat Triple E, le premier ministre Getty et d'autres, ont manifestement accordé plus d'importance à la représentation égale des provinces tant

sur le plan symbolique que réel. Pour eux, semble-t-il, ce «E» était le plus important des trois.

Je suis d'accord avec les sénateurs Fairbairn et Thériault pour dire qu'il ne va pas de soi que le nouveau Sénat sera inévitablement une institution faible. Il aura la capacité de rejeter les changements fiscaux liés aux ressources naturelles. Il aura la capacité de rejeter les mesures législatives touchant de façon importante la langue ou la culture française. Il aura la capacité de retarder l'adoption des projets de loi de crédits pendant 30 jours. Il aura la capacité d'imposer la réconciliation et de déclencher des séances mixtes en rejetant d'autres mesures législatives.

En ce qui concerne les nouveaux sénateurs, qu'ils soient élus au suffrage universel comme ce semble devoir être le cas dans neuf provinces et dans les territoires ou, comme ce sera apparemment le cas au Québec, qu'ils soient choisis par l'Assemblée nationale dont les députés sont eux-mêmes élus, ils jouiront d'une légitimité démocratique que le Sénat actuel ne possède pas. Étant donné qu'il n'y aura que six sénateurs par province, et je reviens ici sur l'aspect au sujet duquel le sénateur Thériault a beaucoup insisté, les sénateurs seront ou bien élus au suffrage universel dans chaque province, ou élus par des circonscriptions qui seront considérablement plus étendues que celles qui élisent actuellement les députés de la Chambre des communes. Je crois que les sénateurs en tireront un statut politique important. Le Sénat ne comptera aucun ministre. Le gouvernement n'y sera pas représenté comme tel. Cela permettra d'assurer au Sénat une indépendance considérable.

Certains croient que le Sénat sera submergé par une Chambre des communes plus nombreuse. Personne ne peut prévoir comment va évoluer une institution parlementaire. Le Sénat connaîtra sa propre évolution. Il est probable, et certainement possible, que cette institution connaisse une évolution différente et qu'elle crée, comme l'ont dit les sénateurs Fairbairn et Hays, ses propres règles de procédure et se serve de ses pouvoirs pour influencer le plus possible le gouvernement en matière de politique et de législation.

Le chef de l'opposition a soulevé, comme l'ont fait les sénateurs Kirby, Austin, Grafstein et Graham, la question du pouvoir fédéral de dépenser. Nous avons discuté de cette question durant le débat sur l'Accord du lac Meech. Je ne veux pas reprendre tout ce débat.

[Français]

L'exercice par le gouvernement fédéral d'un pouvoir illimité de dépenser est incompatible avec une constitution qui accorde certains pouvoirs législatifs à la juridiction exclusive des provinces.

C'est une déformation du fédéralisme canadien.

[Traduction]

Contrairement à ce que prédit le sénateur Kirby, il existera certains programmes sociaux fédéraux; des objectifs nationaux; oserai-je dire des normes nationales? Pourquoi pas? Seulement, la différence, c'est qu'Ottawa ne pourra plus les imposer; le gouvernement fédéral devra négocier avec les provinces dans les domaines exclusivement de compétence provinciale. Dans un pays aussi vaste et diversifié que le nôtre, les provinces doivent avoir la liberté d'établir leurs propres priorités dans les domaines qui sont exclusivement de leur